

d'organisation et de vente. La dépression continue qui sévit dans les marchés mondiaux du blé a fortement affecté les coopératives des Prairies. Le principe de la mise en commun lorsque pratiqué dans un marché à la baisse, comporte des risques financiers dont on ne s'était pas fait une juste idée dans les premières années qu'existaient ces organismes. Depuis la fondation des cartels du blé, les cultivateurs recevaient un acompte sur livraison de leur blé, suivi d'autres versements jusqu'à concurrence de la somme que la vente rapportait en définitive. Au début de la saison 1929-1930 l'univers semblait souffrir d'un déficit de blé et le premier versement effectué par les cartels fut fixé à \$1 le boisseau, entrepôt Port Arthur et Fort William. Le volume inattendu des stocks argentins, l'abondance exceptionnelle de la récolte européenne de 1929 et les répercussions du krach d'octobre de la même année sont les trois facteurs qui firent baisser le marché du blé. Au commencement de 1930 les prix tombèrent au-dessous du premier versement fait par les cartels, le gros des stocks détenus par ces derniers demeurant invendu. Afin de faire face à la situation et empêcher la liquidation soudaine de grandes quantités de blé canadien, les trois gouvernements provinciaux garantirent aux banques le remboursement des sommes que celles-ci avaient avancées aux cartels. A la clôture des comptes se rapportant à la vente de la récolte de 1929, les cartels avaient contracté d'énormes engagements envers les gouvernements provinciaux, qui, à leur tour, avaient à faire face aux pertes dérivant des garanties qu'ils avaient données.

Comme à la veille des récoltes de 1930 le marché continuait à la baisse, le premier versement de 60 cents le boisseau était trop élevé, et par conséquent les cartels se trouvèrent de nouveau en mauvaise posture financière. Cette fois-ci ce fut le gouvernement fédéral qui vint à leur aide afin d'assurer la distribution méthodique de la récolte de 1930. Les cartels furent placés sous une nouvelle direction et on prit des mesures comportant l'élimination des méthodes de vente directe qu'ils avaient instituées. Les bureaux qu'ils avaient établis en Europe furent fermés, et par la suite ceux qui avaient été ouverts aux Etats-Unis et dans l'est du Canada le furent aussi.

Par le fait que la cote de Winnipeg variait entre 50 et 60 cents le boisseau et que l'industrie des céréales dans l'Ouest canadien passait par un stage de dépression, il fallait absolument que les cartels fissent de nouveaux arrangements avec leurs affiliés relativement à la distribution de la récolte de 1931. Bien entendu, le premier versement qu'ils auraient pu faire avec sûreté n'aurait pas été suffisant pour permettre au cultivateur de faire face à ses engagements les plus pressants. A la suite de plusieurs conférences entre les pools et les quatre gouvernements qui y étaient maintenant intéressés, il fut décidé que les cartels avaient le choix entre la livraison du blé sur le marché à tout venant et la mise en commun comme elle se pratiquait auparavant. Dans l'attente qu'un grand nombre de leurs affiliés demanderaient le plein paiement sur livraison de leur blé, les cartels se réorganisèrent sur ces bases et opèrent maintenant dans une grande mesure comme coopérative d'éleveurs. L'Agence Centrale de la vente (Central Selling Agency) continue de fonctionner en ce qui concerne les stocks de blé de la récolte de 1930, tandis que les trois organismes provinciaux s'occupent de la manutention et de la vente sur une base provinciale de la récolte de 1931. Comme les trois gouvernements provinciaux ont des intérêts d'ordre financier dans les cartels, ils ont leurs représentants aux bureaux d'administration des organismes provinciaux respectifs. Ainsi, les cartels fonctionnent maintenant comme coopératives d'éleveurs et presque de la même façon que les organisations qu'ils ont remplacées en 1923 et 1924, excepté que les moyens à leur disposition sont beaucoup plus compréhensifs.